



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



AIDES AU SURCÔÛ DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

OCTOBRE 2022

Sommaire

- **Réduction de l'impact de la hausse**
 - Aide énérgo-intensifs
 - Bouclier tarifaire
 - Médiation de l'énergie / Charte des fournisseurs
- **Mesures de soutien à la trésorerie (PGE résilience, Autres dispositifs)**
- **Gestion des difficultés**
- **Perspectives**

Réduction de l'impact de la hausse

Aide Energo-intensifs - principes

- **Décret de juillet 2022 - simplifié par décret du 01/10/2022.**
- **Objectif : Compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz et d'électricité des entreprises grandes consommatrices (soutien de la compétitivité, éviter les arrêts de production) sur la période mars à décembre 2022 (*par rapport à mars à décembre 2021*)**
- **Principe :**
 - **Éligibilité : Coûts de l'énergie > 3% CA 2021**
ET Doublement du prix
 - **Remboursement d'une partie de ce qui **dépasse le doublement****
 - **3 régimes en fonction de l'impact de la hausse sur la rentabilité de l'entreprise (EBE)**

	Régime 1	Régime 2	Régime 3
Coûts éligibles	Surcoûts de dépenses de gaz ou d'électricité par rapport à 2021 au-delà du doublement		
Critère "Perte de rentabilité"	EBE : - Baisse de 30% sur la période 1 - Simple baisse à partir de la période 2	1 / EBE négatif 2 / Montant des pertes inférieur à deux fois le coût éligible	
Critère "Secteur"	pas de critère		Secteurs exposés à une concurrence internationale (liste en annexe du régime d'aide)
Nature de l'aide	30%	50%	70%
Plafond de l'aide	2 M€	25 M€ et 80% du montant des pertes	50 M€ et 80% du montant des pertes

Réduction de l'impact de la hausse

Aide Energo-intensifs – *points importants*

- **Fonctionnement par périodes (trimestres) :**
 - **Période 1 : mars, avril, mai 2022**
 - **Période 2 : juin, juillet, août 2022,**
 - **Période de septembre à décembre 2022 : modalités à venir**
- **Simplifications du décret d'octobre :**
 - **Date limite de dépôt des dossiers repoussée au 31/12/2022 pour toutes les périodes**
 - **dépôt toujours possible (période 1)**
 - **Modalités de calcul de la baisse d'EBE (maille mensuelle)**
 - **A/c de la période 2 : suppression du seuil de 30% pour la baisse de l'EBE pour le régime 1**
 - **Régularisation des factures prises en compte (entreprises qui paient d'avance)**

Réduction de l'impact de la hausse

Aide Energo-intensifs – modalités pratiques

- Dépôt de la demande en ligne sur www.impots.gouv.fr

The screenshot shows the homepage of the French tax authority website. At the top left is the logo of the République Française with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To its right is the website name 'impots.gouv.fr'. On the top right, there are three buttons: 'Votre espace particulier' (blue), 'Votre espace professionnel' (red), and 'Contact et RDV' (grey). Below these are navigation links: 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'English'. A search bar contains the text 'ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...'. Below the search bar, the breadcrumb trail reads 'Accueil > Plan de résilience : Aide - Gaz / Electricité'. The main heading is 'PLAN DE RÉSILIENCE : AIDE - GAZ / ELECTRICITÉ'. The text below explains that a decree from July 2022 and a complementary decree from September 2022, along with a modification from September 2022, provide aid for energy-intensive companies affected by the economic and financial consequences of the war in Ukraine due to rising costs of natural gas and electricity.

- Un simulateur est disponible

This screenshot shows the 'Simulateur de l'aide gaz / électricité' page on the website. The layout is identical to the previous screenshot, including the logo, navigation menu, and search bar. The breadcrumb trail is 'Accueil > Simulateurs'. The main heading is 'SIMULATEUR DE L'AIDE GAZ / ÉLECTRICITÉ'. The text describes the simulation's purpose: to allow users to quickly evaluate their company's eligibility for the aid and obtain an estimate of the potential amount. A button labeled 'Accéder au simulateur' is located at the bottom right of the main content area.

Réduction de l'impact de la hausse

Bouclier tarifaire

- **Mesure de protection principalement à destination des ménages - Les entreprises peuvent être concernées (électricité) :**
 - **moins de 10 salariés et CA inférieur à 2M€**
 - **Contrat au tarif réglementé (EDF) OU contrat de marché (autre fournisseur) indexé sur les tarifs réglementés**
- **Mesure pratique :**
 - **Limitation de la hausse à 4% en 2022**
 - **Mesure prolongée en 2023 : limitation à 15%**
- **Mise en place automatique (vigilance conseillée)**

Réduction de l'impact de la hausse

Relations avec les fournisseurs

- **En cas de difficulté :**
 - **moins de 10 salariés et CA inférieur à 2M€**
↳ **Médiateur national de l'énergie**
 - **Au moins 10 salariés ou CA supérieur à 2M€**
↳ **Médiateur des entreprises ou médiateurs internes de certains fournisseurs (ex: EDF, ENGIE)**
- **A noter : le 04/10/2022, signature par certains fournisseurs de la charte des 25 engagements pour aider les consommateurs à faire face à la crise énergétique**
 - **garantie de l'État pour les entreprises clients (à venir)**
 - **publication de prix de référence par la CRE (à venir)**
 - **engagement à proposer un contrat à tout usager**

Mesures de soutien à la trésorerie

PGE résilience

- **Cumulable avec le PGE Covid**
- **Similarités avec PGE Covid :**
 - **durée, taux**
 - **Instruit par les banques (solvabilité à justifier)**
- **Pour les entreprises affectées par les conséquences économiques du conflit en Ukraine (énergie, matières premières, difficultés d'approvisionnement)**
→ **attestation**
- **Limité à 15% du CA moyen sur les 3 derniers exercices**
- **Disponible jusqu'au 31 décembre 2022**

Mesures de soutien à la trésorerie

Autres dispositifs

- **Prêt à Taux Bonifié Résilience**
 - **Octroyé par le ministère de l'Economie**
 - **Prioritairement entreprises industrielles de plus de 50 salariés**
 - **Modalités non stabilisées**

- **Prêt industrie BPI ...**

- **Autres dispositifs « de droit commun » :**
 - **Activité partielle / activité partielle de longue durée**
 - **Étalement des charges fiscales et sociales**

En cas de difficultés

Les services acteurs institutionnels sont toujours à votre disposition en cas de difficultés :

- **CCI/CMA** : interlocuteur de première intention, en particulier pour les petites entreprises
- **GPA Groupements de prévention agréés / CIP Centre d'Information et de Prévention**
- **Cellule de prévention du Tribunal de commerce**
- **CODEFI/CCSF/DDFIP/URSSAF**
- **DDETS** : activité partielle
- **Banque de France** : Correspondant TPE/PME – médiation du crédit
- **CRP** : prioritairement pour les entreprises industrielles de plus de 50 personnes
- **Médiation des entreprises (litiges, marchés publics)**

Perspectives

Limitation des coûts

Des travaux au niveau européen pour limiter les surcoûts pour les entreprises utilisatrices :

- **Pour le gaz, plafond de prix envisagé**
- **Pour l'électricité : différents mécanismes pour limiter le prix ou accompagner les utilisateurs**

Nouveaux aménagements de l'aide aux énérgo-intensifs envisagée (prise en compte de l'augmentation constatée à la fin de l'année 2022)

Perspectives

La réduction de la consommation

Envisager un coût de l'énergie durablement plus élevé qu'historiquement

1. Diagnostics et accompagnements par les acteurs institutionnels (CCI, ADEME)

2. France 2030 – Appel à projets « industrie Zero Fossile » pour limiter la dépendance aux énergies fossiles.

3. Plan de sobriété du 06/10/2022 :

- **15 actions concrètes pour limiter la consommation d'énergie des entreprises**
- **Mesures spécifiques pour 7 secteurs : ERP/Tertiaire, Culture et sport, Logement, Industrie, Transports, Numérique, Collectivités territoriales**



LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

Établissements recevant du public, activités tertiaires et marchandes

Les principaux postes de consommation de ce secteur proviennent principalement du chauffage (49%) mais également de l'éclairage (dans les commerces et les transports), de la cuisson (dans les cafés, hôtels, restaurants), de l'eau chaude sanitaire (dans les cafés, hôtels, restaurants) ou encore du froid alimentaire (dans les commerces).

LES ENGAGEMENTS DES SECTEURS DU COMMERCE, DES SERVICES MARCHANDS ET DU TOURISME

Dans les commerces, les grandes et moyennes surfaces et dans les centres commerciaux

- Diminuer la lumière de 30% en présence du public dans les grandes et moyennes surfaces ainsi que dans les centres commerciaux et, lorsque cela est possible, dans les magasins.
- Suspendre le renouvellement d'air la nuit.
- Diminuer l'éclairage de la surface de vente de 50% avant l'arrivée du public.
- Éteindre les publicités et enseignes lumineuses après la fermeture des magasins (au moins pour les centres commerciaux et les moyennes et grandes surfaces commerciales).
- Produire l'eau chaude en dehors des périodes de pic de consommation du matin et de la fin de journée.
- En cas d'ÉcoWatt rouge et en particulier sur les périodes de fortes tensions sur les réseaux

22



LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

Industrie

L'industrie est le secteur économique où l'énergie a un impact direct sur la compétitivité des entreprises et donc sur la décision même de production ou d'arrêt de production. Ce secteur économique a porté ses investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation dans ses procédés à un niveau élevé, réduisant ainsi son intensité énergétique de 40% depuis 1990.

L'industrie, dans le contexte actuel, continue de s'engager sur la voie de la sobriété énergétique, sans dégradation du volume de production, et au-delà même des procédés de production.

POURUIVRE L'OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION

Massifier les actions d'audit énergétique et déployer des solutions de management et d'optimisation de l'énergie

Les audits énergétiques et les diagnostics d'efficacité énergétique sont clés pour identifier et profiter des gisements de sobriété sur les processus de production industrielle.

De nombreuses initiatives existent auprès d'acteurs comme Bpifrance, l'Ademe, les CCI, les centres techniques industriels (CETIM). La plateforme Je décarbone recense ces prestations et organise des ateliers nationaux et régionaux pour faire se rencontrer les acteurs de l'économie d'énergie, offreurs et demandeurs. Elle permet en outre d'identifier la part de contenu local des offres des solutions proposées.

26

CAS PRATIQUE

Metron lance le programme Decab Fast Track pour déployer auprès d'une centaine de groupes industriels une solution numérique de management de l'énergie et d'optimisation des procédés industriels, complétée de prestations de services pour former et accompagner les équipes industrielles sur 24 mois. Ce programme sera cofinancé en grande partie par ses partenaires, BNP Paribas, AWS et Dalkia.

Il illustre à la fois l'apport possible de solutions numériques pour l'industrie et l'appétence d'acteurs financiers pour s'investir dans ces actions de transformation qui apportent de la sobriété.

Engager plus significativement des investissements à retour sur investissement rapide pour les économies d'énergie

Sur la base notamment des audits de performance mentionnés ci-dessus, plusieurs investissements permettent de réaliser rapidement des économies d'énergie :

- systèmes de management de l'énergie,
- capteurs,
- isolation thermique des réseaux de chaleur,
- étanchéité des réseaux...

L'apport des dispositifs publics de soutien tels que les CEE, les aides directes des appels à projet decarbFlash permettent de réduire le temps de retour sur investissement.